

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE JEAN MAURICE ANDRE DURANT DES TRAVAUX SUR  
LE RESEAU GAZ**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A partir du mardi 11 avril 2023, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau gaz,  
du n°7 au n°13 rue Jean Maurice André,

- la circulation sera alternée, réglée par feux tricolores ;
- le stationnement sera interdit.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus  
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les services techniques de la Ville. Le chantier  
sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 mars 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT